

## RN141 Chasseneuil-Roumazières

Juin 2023

### Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

### Maîtrise d'œuvre

DIR Centre-Ouest

### Trafic moyen journalier en 2022

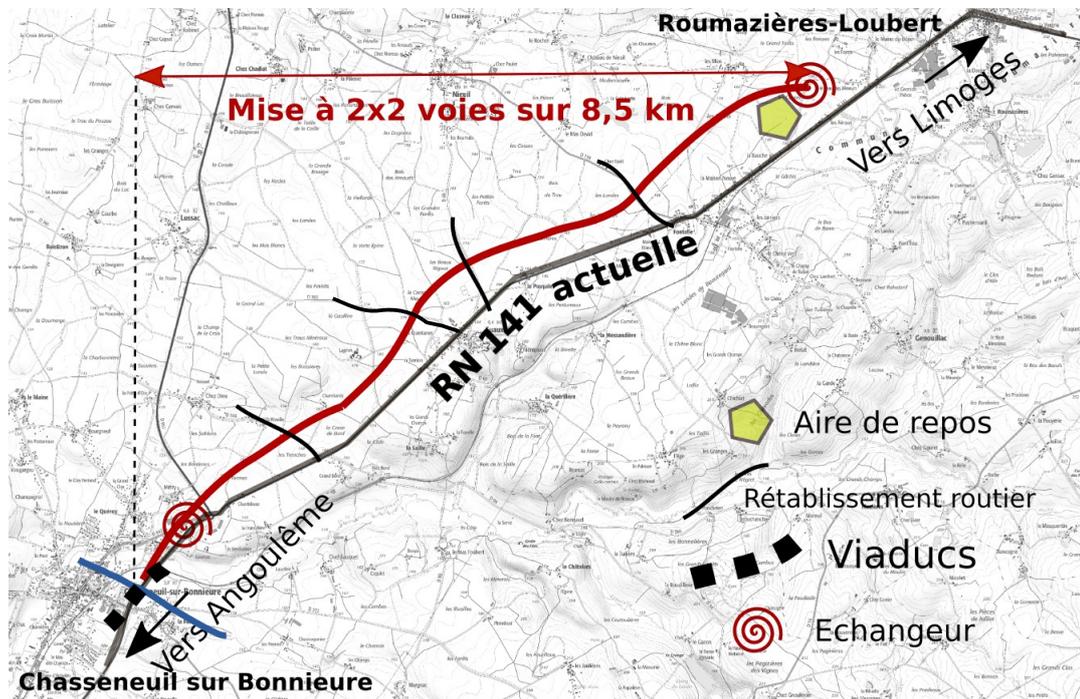
12 220 véhicules

(dont 26 % de poids lourds)

## Le projet

La RN141 s'inscrit dans l'itinéraire de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA).

L'aménagement de cette section vise à améliorer les conditions de circulation et de sécurité aux usagers des agglomérations déviées.



## Avancement administratif

Déclaration d'utilité publique	Commande ministérielle d'étude de niveau projet	Autorisation environnementale
2000 prorogée jusqu'en 2026	26 janvier 2016	Autorisation unique prévue en 2024

## Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Début des travaux	Mise en circulation
1992	2016-2023	2024	Fin 2028

- Fait
- En cours
- A venir



Réalisation en mars 2023 des sondages géotechniques complémentaires pour les ouvrages d'art

### Point actu

Le Conseil National de la Protection de la Nature et l'Autorité Environnementale ont remis en décembre 2022 et en janvier 2023 leur avis sur le Dossier d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU).

Pour répondre aux recommandations de ces avis, le DAEU sera consolidé et redéposé en septembre 2023.

Les travaux de libération des emprises et les diagnostics archéologiques débuteront à l'automne 2024.

## Prise en compte du développement durable

La démarche « Eviter – Réduire – Compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. Sa mise en œuvre est essentielle.

En premier lieu, les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. A défaut, des mesures de réduction doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Cette démarche se traduit notamment par :

- l'évitement, pour le tracé et les travaux connexes, des zones écologiques les plus sensibles. La ZNIEFF de type I « des étangs de Nieuil » est évitée. Celle des « Trous Minéraux » n'est que faiblement impactée,
- le positionnement des aménagements et ouvrages du projet, qui intègrent au mieux les enjeux environnementaux et paysagers
- l'acquisition et la restauration de 7 sites de compensation pour la mise en œuvre des mesures compensatoires

Les inventaires écologiques (habitats naturels/faune/flore) préalables à l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale unique précisent les enjeux les plus importants. Ils concernent certains milieux dont la valeur écologique est reconnue :

- Prairies de fauche de basse altitude
- Forêts riveraines

Certaines espèces patrimoniales sont également présentes :

- Mésange nonnette, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur
- Loutre d'Europe, Campagnol amphibie
- Murin de Daubenton, Barbastelle d'Europe
- Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Damier de la Succise
- Anguille d'Europe, Lamproie de planer



Par Clame Reporter — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=50122431>

### Principales caractéristiques de l'opération

La section à 2x2 voies entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert est longue de 9,35 km.

Elle comporte :

5 rétablissements routiers dont le passage inférieur de l'échangeur de Chasseneuil (RD 951)

1 viaduc sur la Bonnieure

1 passage mixte faune/route : rétablissement de la route des Landes

2 passages agricoles

1 boviduc (RD 951)

1 aire de repos au niveau de l'échangeur de Roumazières

### Financement de l'opération

Le coût de l'opération est estimé à **129 M€** (valeur à terminaison). Les crédits mobilisés dans le cadre du CPER 2015-2020 s'élèvent à **4 M€** et sont financés comme suit :

<b>État</b>	<b>3,3 M€</b>
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>0,7 M€</b>
<b>Département de la Charente</b>	<b>-</b>